Feuille d'information sur la collecte et le traitement des déchets 2013

ZEBA (Zweckverband der Zuger Einwohnergemeinden für die Bewirtschaftung von Abfällen)

Ramassage et collectes, Oekihof	Ramassage	Oekihof	Oekibus (Cham, Zug)	Points de collecte	Points de vente	Rösslitram (Baar)
Ordures ménagères	●					
Déchets encombrants, combustibles	●	–.50/kg				
Déchets verts, du jardin et de la cuisine	●					
Papier (en paquets)	●	●				
Rognures de papier (sacs transparents)	●	●				
Carton	●	●				●
Textiles, chaussures		●				
Points de collecte, Oekihof, Oekibus						
Verre à usage unique		●	●	●		●
Boîtes de conserve en fer-blanc		●	●	●		●
Aluminium		●	●	●		●
Oekihof, points de vente						
Bouteilles réutilisables		●			●	●
Bouteilles PET de boissons		●	●		●	●
Matières synthétiques / films			●			●
Mousse dure de polystyrène EPS		●	●			
Huiles usées / huiles alimentaires		●				
Métal		●	●		●	
Céramique, porcelaine, gravats inertes		●	●			
Livres		●	●			
CD's, DVD's		●	●		●	●
Oekihof, points de vente						
Piles, accus		●	●		●	●
Batteries de voitures, pneus		1.–/kg			●	
Capsules de café		●			●	
Lampes fluorescentes		●	●		●	
Appareils électriques et électroniques		●			●	
Appareils ménagers, réfrigérat. et congélat.		●			●	
Déchets spéciaux						
Médicaments		●			●	
Produits chimiques, laques, peintures etc.		●			●	

Point de récolte des déchets toxiques Oekihof Zug, 041 728 17 00

Cadavres d'animaux (jusqu'à 70 kg également au Werkhof)

Mesdames, Messieurs,
A la page 1 de la feuille d'information sur la collecte et le traitement des déchets, vous trouverez les symboles qui figurent également sur les objets à éliminer. Les lieux, termes et dates importants pour l'élimination des déchets sont traduits.

Les principes généraux de l'élimination des déchets en Suisse sont disponibles sur Internet et à l'administration communale dans votre langue maternelle.

Ces indications vous permettent d'apporter de nombreux déchets à recycler et de contribuer ainsi à ménager les ressources.

Un grand merci de votre collaboration.

Oekihof

Baar	Altgasse 40 | 041 769 06 69 www.baar.ch
Cham	Furenmatt | 041 723 87 90 www.cham.ch
Hünenberg	Zythus und Zentrumstrasse | 041 784 44 50 www.huenenberg.ch
Menzingen	Marianum | 041 755 15 27 www.menzingen.ch
Neuheim	Beim Werkhof | 041 755 35 92 www.neuheim.ch
Oberägeri	Wassermattli | 079 455 89 03 www.oberaegeri.ch
Risch	Beim Sportpark | 041 798 18 43 www.rischrotkreuz.ch
Steinhausen	Sennweidstrasse 2 | 041 741 15 67 www.steinhausen.ch
Unterägeri	Buchholzstrasse 15 | 041 750 32 30 www.unteraegeri.ch
Walchwil	Bahnhofstrasse 5 | 079 328 59 12 www.walchwil.ch
Zug	Äussere Güterstrasse | 041 728 17 00 www.zug.ch

Brockehuus
à l'Oekihof Zug, tél. 041 725 26 90

Heures d'ouverture :
Mercredi : 13 h 00 – 16 h 30 / Samedi : 09 h 00 – 13 h 00

Prix

Sac à ordures	17 litres, Fr. 1.50	35 litres, Fr.	2.90
Sac à ordures	60 litres, Fr. 4.90	110 litres, Fr.	8.80

Vignette pour déchets encombrants pour 20 kg, max. 1,5 x 0,5 x 0,5 m — Fr. 19.00

Déchets encombrants par kilo — Fr. 0.50

Adresses importantes : ZEBA, secrétariat Cham, tél. 041 783 03 40, www.zebazug.ch

Point de collecte régional des cadavres d'animaux, Walterswil, tél. 041 761 10 64

Point de récolte des déchets toxiques Oekihof Zug, tél. 041 728 17 00

Règlement Oekihof®

Afin de vous garantir un maximum de confort, de sécurité et de propreté dans notre Oekihof, nous vous prions de bien vouloir suivre les consignes suivantes :

1. Les consignes des collaborateurs de l'Oekihof doivent être suivies.

2. Le temps passé sur l'aire de l'Oekihof est limité à 15 minutes.

3. Pendant les heures d'ouverture, l'accès est autorisé à toutes les personnes.
Le droit d'accès peut être limité par la commune.

4. Les enfants de moins de 6 ans ne sont autorisés à se rendre à l'Oekihof qu'accompagnés et sous la surveillance de personnes responsables de leur éducation.

5. Les chiens sont à tenir en laisse ou doivent être attachés à l'extérieur de l'aire de l'Oekihof.

6. Les taxes sont à payer en espèces.
Une quittance doit être établie.

7. Les taxes sont calculées par kg. La taxe minimale se monte à CHF 2.–. La TVA est comprise.

8. Les objets déposés deviennent propriété de la ZEBA ou de l'organisation de recyclage correspondante. Les visiteurs de l'Oekihof ne sont pas autorisés à emporter ces objets.

9. L'Oekihof n'est pas un lieu d'approvisionnement en marchandises pour les marchands de marchés aux puces ou vendeurs d'articles d'occasion.

10. La décision d'accepter gratuitement des marchandises pour le coin des échanges est prise par la direction de l'Oekihof. En cas de doute, la taxe pour élimination des ordures est due.

11. Il est interdit de déposer devant l'Oekihof des déchets ou des marchandises qui lui sont destinées.

12. Les explosifs, munitions ou armes ne seront pas acceptés à l'Oekihof. Ils peuvent cependant être remis à tous les postes de police.

13. Les déchets portant les symboles de danger orange doivent également être repris gratuitement par les pharmacies et drogueries.

14. Les habitantes et habitants du canton de Zoug peuvent utiliser tous les Oekihof des communes zougoises.

Toutes les infractions à ces consignes peuvent entraîner l'expulsion du terrain, l'interdiction d'accès, des poursuites judiciaires et des demandes de dommages et intérêts. Nous vous remercions de votre compréhension.

Zweckverband der Zuger Einwohnergemeinden für die Bewirtschaftung von Abfällen (ZEBA). (Association des communes zougoises pour la gestion des déchets ZEBA)

Pour votre sécurité, ce terrain est placé sous surveillance video.

Déchets – qu'en faire ?

Le programme de recyclage de Zoug prévoit la possibilité de déposer la plupart des déchets gratuitement dans les Tri tout (centres de tri de déchets) (Oekihof) des différentes communes grâce à une contribution de recyclage anticipée. Pour les déchets soumis à cette contribution, comme les ordures ménagères à incinérer, les batteries de voitures et les pneus, le montant de la taxe est précisé dans la réglementation des déchets de votre commune.

Les trois étapes de la limitation des déchets :

Eviter
Demandez-vous avant chaque achat si vous en avez vraiment besoin. Renoncez sciemment aux produits inutiles. Choisissez les produits les plus durables et les plus respectueux de l'environnement. Refusez tout emballage superflu.

Réduire
Achetez des produits pouvant être réparés. Préférez les bouteilles et récipients réutilisables. Evitez de produire des restes. N'achetez que les quantités absolument nécessaires.

Revaloriser
Choisissez des matériaux recyclables tels que le papier, le verre, le métal. Réutilisez plusieurs fois le même emballage, chez vous et au travail. En achetant des produits recyclés, vous contribuez à boucler le cycle des matières premières. Vous pouvez composter les déchets organiques, de la cuisine et du jardinage, sur le balcon ou dans le jardin ou les donner aux « tournées vertes ».

Avez-vous d'autres questions ?
Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous adresser au service de protection de l'environnement de votre commune. D'autre part, le personnel des Tri tout pourra certainement vous renseigner.

Triez les déchets !
Les matériaux suivants ne peuvent pas être jetés dans le sac à ordures :

Déchets organiques :
Le compostage des restes alimentaires et des déchets du jardin fournit une excellente terre végétale. Les déchets compostables ne doivent pas être déposés aux Tri tout, mais donnés aux « tournées vertes ».

Vieux verre :
Ramenez au magasin les récipients et bouteilles en verre réutilisables. Séparez le verre cassé des bouteilles intactes (bouteilles de Chianti panier compris) et triez-les par couleur avant de les déposer dans les collecteurs correspondants. Le vieux verre récolté permet de fabriquer de nouvelles bouteilles.

Vieux métaux :
Apportez les vieux métaux aux Tri tout de votre commune. Les boîtes de conserve en fer-blanc et en aluminium sont récoltées séparément. Tous les vieux métaux sont regroupés, fondus et recyclés.

Pneus :
Ramenez les vieux pneus au garage ou au point de vente qui vous les a vendus ou qui vous vend les nouveaux. Ils sont rechapés ou utilisés comme combustible dans les fabriques de ciment.

Textiles :
Donnez les vêtements propres et en bon état aux organismes caritatifs qui organisent des collectes. Des sacs en plastique spéciaux vous sont remis par leurs soins.

Huile usée :
Les huiles tant minérales que végétales (huiles alimentaires ou pour moteurs) sont des déchets spéciaux. Vous devez donc dans tous les cas ramener l'huile séparément à votre mécanicien ou au Tri tout. Ne videz jamais de l'huile dans le lavabo, les WC ou les canalisations.

Appareils électriques :
Les appareils défectueux tels que téléviseurs, ordinateurs, radios, réfrigérateurs etc. doivent être ramenés au fournisseur ou à un magasin qui vend de nouveaux appareils, ou déposés au Tri tout. Les points de vente doivent reprendre ces appareils gratuitement.

Tubes fluorescents :
Déposez les néons et lampes à faible consommation au magasin où vous les avez achetés, ou au Oekihof. Les substances qu'ils contiennent sont éliminées dans les règles de l'art, le métal et le verre sont recyclés.

Produits chimiques :
Triez les peintures, vernis, médicaments, produits toxiques et chimiques et ramenez-les à votre droguerie ou pharmacie.

Piles et batteries de voitures :
Vous devez les ramener au point de vente, au garage respectivement au Oekihof. Ces articles sont recyclés.